**Programme des Nations Unies pour le développement**

**Burundi**

**Termes de référence de l’Evaluation finale du Programme Pays du PNUD BURUNDI (CPD 2014-2017)**

1. **Contexte**

Le Conseil d’Administration du PNUD a adopté en 2013 le Programme Pays 2014-2016 CPD du PNUD pour le Burundi, programme étendu à ce jour à 2017. Ce document constitue le cadre de référence du partenariat entre le Burundi et le PNUD pour contribuer à la réalisation des priorités nationales de développement du pays. Il est arrimé au Plan cadre des Nations Unies pour l’aide au développement (UNDAF) 2012-2016 qui est lui-même aligné au Cadre Stratégique de lutte contre la Pauvreté, deuxième génération (CSLP II) 2012-2016, qui est le socle de référence pour les appuis au développement du Burundi.

La mise en œuvre de ce Programme Pays, dont les objectifs sont alignés à ceux du Plan Stratégique du PNUD 2014 – 2017, a démarré en 2014 et s’est faite dans un contexte dominé largement par une crise politico-sécuritaire liée au conflit électoral déclenché en avril 2015. Cette situation, qui a des effets négatifs sur la gouvernance, l’économie et les secteurs sociaux du pays, a entraîné une perte de certains acquis antérieurs en matière de sécurité, de consolidation de la paix et de cohésion sociale, et a conduit plusieurs Partenaires Techniques et Financiers -surtout bilatéraux- soit à suspendre certains de leurs programmes de coopération (notamment les appuis institutionnels et budgétaires et divers) soit à les réorienter vers des appuis directs aux populations et l’aide humanitaire.

Malgré les efforts déployés par les communautés nationale et internationale, la crise n’est pas encore totalement résolue et on note plus de 102.258 déplacés internes et plus de 260.000 burundais encore réfugiés dans les pays voisins.

Pour faire face à ces défis, les programmes d’appui du bureau du PNUD au Burundi ont été revus dans le cadre d’un Conflict Developement Analysis (CDA), afin de s'assurer qu’ils tiennent compte de cette évolution du contexte ainsi que de la dynamique des conflits, pour plus de pertinence, de priorisation et d’impact des appuis. Cette analyse a permis au PNUD de concentrer ses appuis aux niveaux communautaire et local dans les domaines de l’appui au dialogue national, de l’accès à la justice pour les personnes vulnérables, de la prévention et la réduction des risques de catastrophes, de l’accès au microcrédit pour les communautés vulnérables, de la création des emplois pour les jeunes pour la cohésion sociale et de l’accès des citoyens aux services administratifs publics

Sur le plan programmatique national, le Cadre Stratégique de Lutte contre la Pauvreté, deuxième génération (CSLP II) a pris fin en 2016, mais aucune extension formelle de celui-ci n’est encore établie par le gouvernement pour assurer une transition vers un autre cadre programmatique. Avec l’appui du PNUD, le pays vient de réaliser un bilan -mitigé- de la mise en œuvre du CSLP II.

Au niveau des Nations Unies, l’UNDAF 2012-2016 a fait l’objet d’une revue, qui a permis non seulement d’apprécier les progrès réalisés dans sa mise en œuvre mais aussi de tirer les leçons en vue d’améliorer la mise en œuvre pour les années à venir. Cette revue a ainsi été une opportunité pour le Gouvernement et les Nations Unies de mener une réflexion stratégique et une appréciation critique de la mise en œuvre de l’UNDAF, à l’issue de cette revue, l’UNDAF a été entendu jusqu’en 2018. Elle a aussi eu l’avantage d’inciter l’équipe pays des Nations Unies à procéder à l’élaboration d’un plan conjoint intérimaire pour une période de deux ans en attendant le nouveau cadre stratégique au niveau du gouvernement qu’au niveau du système des Nations Unies (SNU).

Il ressort de ce qui précède que le Burundi et le SNU se trouvent actuellement dans la phase de démarrage de la planification conjointe des axes stratégiques et programmatiques de coopération d’appui au Gouvernement pour la période post 2016. Il en est de même pour le programme Pays du PNUD (CPD 2014-2017 en passe d’être étendue jusqu’à fin 2018 comme l’UNDAF) qui s’inscrit intégralement dans ce cadre de planification et devra apporter d’éléments et d’évidences indispensables pour la formulation des axes et stratégies du programme du cycle prochain, après une évaluation objective du CPD en cours.

Il importe également de préciser que cette période de programmation coïncide également avec l’adoption de nouveaux engagements internationaux de développement durable auxquels le Burundi a adhéré, en l’occurrence l’Agenda 2030 sur les Objectifs de développement durable (ODD) adopté par l’Assemblée Générale des Nations Unies à New York lors du sommet de septembre 2015. Le gouvernement a déjà mis en place une Commission Nationale sur les ODD pour accélérer leur contextualisation et leur appropriation au niveau national. Il est évident que cette dynamique des ODD influencera le prochain cycle de programmation à tous les niveaux.

Fort de ce qui précède, et dans la perspective de l’élaboration du prochain CPD, le bureau du PNUD au Burundi entend mener une évaluation finale de son CPD 2014-2017, pour non seulement apprécier et analyser l’atteinte des résultats au regard des cibles du programme pays 2014-2017, mais aussi de procéder à un diagnostic du contexte actuel du pays assorti de propositions pertinentes et novatrices en termes d’orientations stratégiques pour la formulation du prochain CPD.

1. **Justification de l’évaluation**

Cette évaluation trouve son fondement dans le respect de la conformité de la politique d’évaluation et des exigences en matière de planification du PNUD. La réalisation d’une évaluation finale du CPD est mandataire, et donc obligatoire, pour mesurer le degré de réalisation des principaux produits et résultats du CPD 2014-2017. De même, les conclusions et les recommandations de cette évaluation devront contribuer substantiellement à l’analyse diagnostic du contexte actuel aboutissant à de propositions pertinentes et novatrices d’orientations stratégiques pour la formulation du prochain cadre de coopération entre le PNUD et le Burundi.

1. **Portée de l’évaluation et ses principaux objectifs**
2. Portée de l’évaluation

Cette évaluation doit avoir une portée large en s’étendant non seulement sur les effets d’une manière générale, mais aussi sur la manière dont les engagements politiques et stratégiques pris par le PNUD Burundi à travers le CPD 2014-2017 ont été respectés et dans quelle mesure les niveaux d’atteinte des effets du programmes du PNUD ont contribué ou contribuent à l’atteinte des effets du UNDAF et des objectifs nationaux (CSLPII) au cours de la période 2014-2016. Une mention sera faite sur le degré d’application des principes programmatiques du PNUD (approche basée sur les droits humains, sur l’égalité des genres, les normes sociales et environnementales, la gestion axée sur les résultats, et le renforcement des capacités)

En définitive, cette évaluation devra offrir au Gouvernement et au PNUD l’opportunité de renforcer le dialogue autour de leur cadre de coopération et d’apprécier l’évolution du contexte national et le positionnement stratégique du PNUD. Des appréciations devront être également portées sur la mobilisation des ressources prévues pour le financement du CPD 2014-2017 et sur l’utilisation rationnelle des ressources mobilisées, l’actualité et la pertinence des risques et des hypothèses, les mécanismes de pilotage et de coordination du CPD.

1. Les principaux objectifs de l’évaluation

Les principaux objectifs de cette évaluation sont :

* Evaluer le degré d’atteinte des résultats et des effets attendus du CPD 2014-2017 et de fournir en retour, les éléments nécessaires au PNUD pour répondre à ses obligations traditionnelles en termes de redevabilité vis-à-vis du Gouvernement du Burundi et de tous ses partenaires techniques et financiers y compris les Bailleurs et les bénéficiaires cibles comme les organisations la société civile, les institutions nationales et d’autres acteurs ;
* Identifier et analyser les principaux facteurs internes et externes ayant favorisé ou entravé l’atteinte des objectifs du CPD et se prononcer sur l’importance des synergies développées et le degré d’implication des différents acteurs dans la réalisation des produits concourant à la réalisation de l’effet recherché ;
* Examiner la pertinence de la stratégie de partenariat utilisée, les modalités d’établissement et de mise en œuvre des accords de partenariat entre le PNUD et les Agences du SNU d’une part, et entre le PNUD et les autres partenaires multi-bi latéraux d’autre part; et se prononcer sur le bien-fondé de la concentration de l’assistance du PNUD pour l’atteinte des objectifs visés à travers le CPD 2014-2017 ;
* Fournir au Bureau Pays PNUD Burundi des recommandations/orientations stratégiques et programmatiques les plus pertinentes issues de l’analyse du contexte actuel et futur, des enseignements communs, des leçons apprises ainsi que des expériences utiles pour la formulation du nouveau programme pays.

1. **Questions de l'évaluation**

L’évaluation devra répondre aux questions fondamentales suivantes réparties en cinq catégories ou analyses suivant autant de critères d'évaluation qui seront appliqués: la pertinence, l'efficacité, l'efficience, la durabilité et l'impact.

1. **S’assurer de la pertinence des orientations stratégiques et programmatiques du CPD 2014-2017 :**

* Dans quelle mesure les effets du CPD et leurs stratégies de mise en œuvre sont pertinents par rapport à l’UNDAF pour la période de 2012-2016 et aux priorités nationales exprimées pour la même période à travers les principaux documents et plans stratégiques de développement du pays ?
* Quels sont les facteurs externes qui ont contribué à la réalisation ou non des effets escomptés ?

1. **Mesurer l’efficacité et l’efficience de la contribution du PNUD :**

* Quels sont les niveaux de réalisation des effets du CPD 2014-2017 du PNUD Burundi : résultats et défis majeurs ?
* Dans quelle mesure les résultats obtenus au niveau des effets du CPD ont-ils contribué aux effets de l’UNDAF et du Plan Stratégique du PNUD ?
* Dans quelle mesure la stratégie du Bureau Pays PNUD Burundi (y compris la stratégie de mobilisation des ressources, de Suivi et Evaluation, de partenariat et de communication) et la gestion des opérations d’une manière générale sont focalisées d’une manière cohérente sur les progrès vers les effets escomptés de l’UNDAF et les priorités nationales?
* Quelles sont les pistes et propositions pertinentes concernant les domaines et stratégies qui doivent être modifiés ou qui ont besoin d’améliorations significatives pour la formulation du nouveau Programme pays ?

1. **Evaluer les progrès réalisés et les perspectives en matière de l’égalité entre les sexes :**

* Evaluer, à travers la transversalité du genre, les résultats transformationnels des interventions y afférents, dégager les facteurs contextuels positifs (socio-économique, normatif et socio-anthropologiques) qui ont rendu possibles les résultats et dresser les profils de facteurs de résistance sur lesquels le prochain CPD devra articuler sa stratégie de transformation qualitative des rapports sociaux homme–femme en vue de l’équité des sexes.
* Evaluer dans quelle mesure le Programme pays du PNUD Burundi 2014-2017 a contribué à la promotion de l'égalité entre les sexes, à l’autonomisation de la femme et à l’émergence des mécanismes d’inclusion.
* Les résultats de l’évaluation aideront le Bureau à mieux définir les priorités pour la période d’extension 2017-2018.

1. **Appropriation Nationale, Renforcement des Capacités et Durabilité**

* Comment est-ce que l’appropriation nationale du Programme Pays a été prônée ?
* Quels effets durables ont été produits par les capacités nationales et locales qui ont été développées et renforcées par le Programme pays?

1. **Définir les axes stratégiques pour le prochain CPD**

L’atteinte (même partielle) des objectifs majeurs du CPD 2014-2017 structurés à travers ses trois effets devraient conduire à une nouvelle dynamique du cadre de coopération entre le PNUD et le Gouvernement du Burundi susceptible d’induire une relance socio-économique tirée par un certain nombre de secteurs porteurs et d’actualité. Dans ce cadre, l’évaluation devra, sur la base de l’analyse approfondie de l'évolution du contexte national et international, ainsi que les priorités nationales, identifier et proposer des recommandations/orientations stratégiques et programmatiques les plus pertinentes pour la formulation du prochain CPD.

1. **Méthodologie de l'évaluation**

Il s’agit d’une évaluation sommative et prospective dont une grande partie des données primaires proviendront des rapports des principales évaluations réalisées dans le cadre de l’exécution du programme pays actuel. En fonction des gaps de données et d’informations les évaluateurs pourront utiliser des moyens et canaux adaptés pour la collecte des données et informations complémentaires en vue d’élaborer les conclusions, leçons tirées /meilleures pratiques et recommandations attendues. La méthodologie comprendra :

1. Une revue documentaire : la revue portera principalement sur une exploitation approfondie du rapport de la revue à mi-parcours du Plan Cadre d’Appui au Développement des Nations Unies (UNDAF), les rapports d’évaluation des programmes et projets exécutés ou en cours de mise en œuvre par le PNUD au titre du cycle actuel 2014-2016, les rapports nationaux sur le développement humain (RNDH), les Rapports Annuels Axés sur les Résultats (ROAR), tous les documents relatifs aux programmes/projets liés à l’effet, ainsi que les accords de partenariat ;
2. Une analyse des tendances, des défis et des perspectives issues des rencontres (interviews, séances de travail) avec les différents acteurs tant au niveau national qu’au niveau des sites (structures gouvernementales, partenaires au développement, collectivités locales, agents de réalisation, organisations de la société civile, organisations de bénéficiaires). La mission devra tenir compte des recommandations générales et des procédures d’évaluation du Gouvernement et du PNUD ;
3. Une analyse approfondie des progrès réalisés et du degré d’atteinte de chaque effet recherché, des principaux facteurs ayant favorisé ou entravé l’atteinte de l’effet, de la pertinence de la stratégie de partenariat et de la contribution de l’assistance du PNUD pour l’effet recherché ;
4. Des mini-ateliers stratégiques avec les principaux partenaires gouvernementaux, les bailleurs et les acteurs clés de la société civile pour identifier les orientations stratégiques et programmatiques pertinentes pour la formulation du nouveau programme pays.

**Remarque :** L’évaluateur aura toute la latitude d’organiser des concertations avec les différents acteurs et partenaires mais, nullement autorisé à prendre des engagements au nom du Gouvernement et du PNUD.

Une méthodologie plus détaillée ainsi qu’un plan de travail spécifique (y compris une matrice de conception par question principale d’évaluation) seront présentés par l'équipe d'évaluation.

1. **Principaux Produits attendus de l’évaluateur**

Les produits spécifiques attendus de l’évaluateur sont :

1. Un Rapport initial de l’évaluation est produit et validé: document décrivant la compréhension du mandat, la méthodologie spécifique à suivre pour l’évaluation y compris le cadre analytique qui sera utilisé pour réaliser les méta-analyses. La note devra aussi indiquer la méthode retenue pour conduire l’analyse prospective indiquée dans les objectifs de la présente évaluation. De même, le chronogramme de la mission, les outils d’analyse et de collecte des données complémentaires devraient être inclus dans la note qui sera présentée par le consultant aux parties prenantes de l’évaluation. Une version finale de la note intégrant les feedbacks et suggestions de ces derniers sera produite et transmise au PNUD **(produit N° 1).**
2. Un Draft du rapport d'évaluation ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français et selon le format fourni en Annexe 1 est disponible **(produit N° 2)**.
3. Présentation des principales conclusions et recommandations à la réunion des parties prenantes à Bujumbura et la facilitation de l’atelier en utilisant des méthodes participatives **(Produit N°3).**
4. **Un Document annexe portant sur les axes stratégiques d’orientation (en français et anglais), dûment motivés pour le prochain CPD (Produit 4) est disponible et validé.** L’évaluateur est responsable de la traduction du document final en anglais et en français.
5. Un second draft du rapport d’évaluation tenant en compte cette fois de toutes les recommandations pertinentes issues de l’atelier de présentation avec les toutes les parties prenantes(**Produit N°5).**
6. Un Rapport final d’évaluation comptant aumaximum 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français (avec une traduction en anglais) selon le format fourni en Annexe 1 est validé **(Produit N° 6).**
7. **Composition de l’équipe d'évaluation et compétences requises**

L’évaluation sera réalisée par un expert international qui pourra s’il le désire s’adjoindre un expert national sous sa responsabilité. Ce binôme d’évaluateurs (international et national) ou du moins le consultant principal devra avoir respectivement et de manière distincte un solide expertise dans les domaines suivants :

* Le renforcement de l’Etat de droit, la consolidation de la bonne gouvernance et la promotion de l’égalité du genre (Axe 1) ;
* La transformation de l’économie burundaise pour une croissance soutenue et créatrice d’emplois (Axe 2):

La mission sera assurée par l’Expert international comme team leader. Conformément à ses termes de référence, le Consultant international aura pour rôle supplémentaire de superviser son adjoint si apllicable, d’assurer la qualité des résultats de l’évaluation afin de délivrer tous les produits attendus et en temps utile. Les exigences de qualifications ce consultant ainsi que le processus et les critères de sélection sont décrits dans la demande de proposition. Le détail sur les exigences de qualification du consultant international sont détaillées dans les TDR y relatifs.

1. **Éthique d'évaluation**

Cette évaluation sera conduite en conformité avec les principes énoncés dans [le Guide pour l’éthique de l’évaluation du Groupe des Nations Unies pour l’évaluation](http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines)[[1]](#footnote-1) et [le code de conduite d'UNEG pour l'évaluation dans le système des Nations Unies](http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct)[[2]](#footnote-2).

1. **Arrangements de gestion**

Les rôles et responsabilités clés dans les processus d’évaluation sont répartis comme suit :

a) **Commanditaires de l'évaluation**: la Direction du bureau pays du PNUD et le Ministère en charge de la Coopération Internationale pour: 1) fournir des conseils à l’évaluateur; 2) répondre à l'évaluation en préparant une réponse du Management et en utilisant les constats de manière appropriée; 3) allouer les fonds et les ressources humaines nécessaires; 4) être responsable et rendre compte de la qualité du processus et des produits de l’évaluation; 5) recommander l'acceptation du rapport final du Groupe de référence.

b) **L’évaluateur**: Le consultant international pour effectuer l'évaluation réelle, soumettre l’approche méthodologique, collecter et analyser les données, animer les mini-ateliers, développer le projet de rapport, la présentation Power Point et le rapport final conformément aux termes de référence.

c) **Co-gestionnaires de l'évaluation**: les spécialistes en Suivi et Evaluation (S&E) de l’Unité du Bureau Pays, les Chefs des Unités programmatiques, la Spécialiste Genre et le Spécialiste du Procurement pour: 1) gérer les arrangements contractuels, le budget et le personnel impliqué dans l'évaluation ; 2) fournir un appui en coordination au groupe de référence, au commissaire de l’évaluation et à l'équipe d'évaluation; 3) fournir à l'équipe d'évaluation l'assistance administrative et les informations et données requises; 4) Analyser le document d’approche méthodologique et les rapports d'évaluation pour s’assurer que la version finale répond aux standards de qualité.

d) **Groupe de référence** : les représentants des parties prenantes (partenaires nationaux, partenaires de mise en œuvre, donateurs, bénéficiaires locaux) pour appuyer la collecte des données requises, surveiller le progrès de l'évaluation et passer en revue le draft du rapport d'évaluation pour la garantie de la qualité. Un atelier sera organisé avec ce Groupe de référence pour passer en revue le draft du rapport.

e) **Groupe Consultatif** : ce sont quelques membres représentants le bureau régional du PNUD à Addis-Abeba et à New York et le BPPS le cas échéant qui se réunissent, selon les besoins, afin d’examiner tous les documents et fournir des conseils sur la qualité de l'évaluation ainsi que fournir des propositions pour l'amélioration du travail dans son ensemble.

**Figure 1: Arrangements de gestion**

**Commanditaires :**

UNDP Burundi (Senior Management du Bureau Pays) et Ministère en charge de la Coopération Internationale

**Evaluation Co-gestionnaires :** M&E Spécialists, Unités programmatiques et Experte Genre du Bureau de PNUD Burundi

**Groupe de référence :**

Représentants des bénéficiaires, Ministère du Plan et autres Ministères et institutions bénéficiaires des appuis, Agences du SNU, collectivités locales, OSC

**Groupe Consultatif :**

– RBA, BPPS, RSCA

**Equipe d’évaluation :** 1 international, Chef d’équipe et 1 consultant National

1. **Rôle du PNUD**

En tant que commissionnaire de cette évaluation, le rôle principal du PNUD est de fournir un appui stratégique, financier et administratif. Le PNUD doit aussi mener l’ensemble de la coordination afin de gérer tout le processus d’évaluation avec le consultant et s’assurer également de la dissémination et de l’utilisation des conclusions et des recommandations de l’évaluation afin de renforcer l’apprentissage avec les parties prenantes et l’amélioration de la mise en œuvre du Programme du Pays.

1. **Calendrier pour l'évaluation**

La période de réalisation de l’évaluation est répartie comme suit pour les principales étapes. Le chronogramme détaillé de l’évaluation proprement dite sera retenu sur la base de la méthodologie et du plan de travail proposés par l’équipe au démarrage de l’évaluation. La durée totale prévue pour l’évaluation est estimée à 40 jours prestés (2 mois calendaires).

Le rapport provisoire sera partagé avant la tenue de l’atelier et un délai maximum d’une semaine, parallèlement à la préparation de l’atelier, sera accordé aux différents partenaires concernés pour faire part de leurs commentaires et observations lors de l’atelier ou en les envoyant directement aux consultants ou au PNUD.

|  |  |
| --- | --- |
| **Périodes/Dates indicatives** | **Activités et produits clés** |
| Février 2017 | * Processus de sélection et recrutement |
| Mars 2017 | * Début des revues documentaires et réception du briefing du commissaire, des co-gestionnaires de l'évaluation et du Groupe de référence. |
| Mars 2017 | * Présentation du rapport initial de l’évaluation (**Produit 1**) par le Chef de l'équipe d'évaluation aux commanditaires, aux co-gestionnaires de l'évaluation, et aux Groupes de référence et consultatif pour leurs observations. Ces observations doivent être intégrées pour la production de la version finale du rapport initial. |
| Mars 2017 | * Finalisation et transmission de la version finale du rapport initial de l’évaluation (**Produit 1**) |
| Mars 2017 | * Conduite de l’évaluation : mise en œuvre de la méthodologie validée. |
| Mars 2017 – Avril 2017 | * Préparation et soumission du draft du rapport d'évaluation ne comptant pas plus de 30.000 mots (à l'exception du résumé exécutif et des annexes) en français et selon le format fourni en Annexe 1 **(produit N° 2)**. * Partager avec le Senior management et le groupe consultatif pour revue. |
| Mars 2017 – Avril 2017 | * Présentation des principales conclusions et recommandations à la réunion des parties prenantes à Bujumbura et la facilitation de l’atelier (par le chef d’équipe) d’évaluation en utilisant des méthodes participatives **(Produit N°3).** |
| Mars 2017 – Avril 2017 | * Elaboration et soumission de l’annexe portant sur les axes stratégiques d’orientation (en français et anglais), dûment motivés pour la période programmatique 2018-2022 **(Produit 4).** |
| Mars 2017 – Avril 2017 | * Soumission du second draft du rapport d’évaluation comportant cette fois toutes les recommandations pertinentes issues de l’atelier de présentation avec les toutes les parties prenantes **(Produit N°6)** |
| Mi- Avril 2017 | * Soumission des rapports finaux en français et anglais (pour la note portant sur les axes stratégiques d’orientation) (**Produit 7**) |
| Mi-Avril 2017 | * ***Communication:*** Co-gestionnaires de l'évaluation du PNUD pour éditer et diffuser le rapport final. Le rapport sera publié en versions imprimée et électronique, et largement diffusés au Burundi et au siège du PNUD. Le public pourra consulter le rapport et la réponse de la direction sur le site de l’ERC[[3]](#footnote-3). La mise à disposition de ces documents sera annoncée par le PNUD sur ses propres réseaux et par d’autres canaux d’information. * ***Réponse de la Direction***: Le Senior Management du PNUD Burundi préparera une Réponse de la Direction au rapport final de cette évaluation. L’unité Suivi et Evaluation du PNUD Burundi sera chargée du suivi de la mise en œuvre des actions et des recommandations, par l’intermédiaire du Centre des évaluations en ligne du PNUD (ERC). |

1. **Annexes**

**Annexe 1: Modèle de rapport d’évaluation**

1. Titre et pages de démarrage
   * Nom de l’intervention d’évaluation
   * Calendrier de l’évaluation et date du rapport
   * Pays de l’intervention d’évaluation
   * Noms et organisations des évaluateurs
   * Nom de l’organisation initiant l’évaluation
   * Remerciements
2. Table des matières
   * Inclure les encadrés, schémas, tableaux et annexes avec les références des pages.
3. Liste des acronymes et abréviations
4. Document de synthèse (une section indépendante de 3-4 pages y compris les principales conclusions et recommandations)
5. Introduction
6. Description de I’ intervention
7. Etendue de l’évaluation et objectifs
8. Approche et méthodes d’évaluation
9. Analyse des données
10. Déductions et conclusions
    * Résultats et conclusions globaux (y compris des réponses aux questions principales d’évaluation)
    * Résultats et conclusions par effet
      + Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    * Conclusions globales
11. Recommandations
    * Recommandations globales (y compris les recommandations produites de répondre aux questions principales d’évaluation)
    * Recommandations par effet
      + Effet 1 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
      + Effet 2 (sous-section spécifique y compris sur le genre)
    * Les axes stratégiques d’orientation pour la période 2018-2022.
12. Enseignement tirés
    * Sous-section spécifique y compris sur le genre
13. Annexes du rapport
    * TDR pour l’évaluation
    * Matrice de conception d’évaluation
    * Liste des personnes ou groupes interviewés ou consultés et des sites visités
    * Liste des documents d’aide révises
    * Cadre des résultats du programme
    * Tableaux de résumé des déductions

|  |  |
| --- | --- |
| Préparés par Pascal Mukanya, M&E | : le ……… /01/2017 |
|  |  |
| Approuvés par Henri MASHAGIRO, Chef de l’unité | : le ……. /01/2017 |
|  |  |
| Autorisés par Natalie Boucly, Directrice Pays | : le …… /01/2017 |

1. http://www.unevaluation.org/ethicalguidelines. [↑](#footnote-ref-1)
2. http://www.unevaluation.org/unegcodeofconduct [↑](#footnote-ref-2)
3. UNDP Evaluation Resource Centre <http://www.erc.undp.org> [↑](#footnote-ref-3)